

---

# BUDGET 2018

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
[contact@cc-valleedugaron.fr](mailto:contact@cc-valleedugaron.fr)

La loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (loi ATR) a institué le principe d'un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif, disposition inscrite à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités locales (CGCT).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, dans son article 107 intitulé « Renforcement de la transparence financière des collectivités territoriales » vient modifier l'article L2312-1 du CGCT sur les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Il précise notamment qu'un rapport retraçant les informations financières essentielles de la collectivité, soit présenté aux conseillers communautaires lors du DOB, qu'il fasse l'objet d'une délibération spécifique et que ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) soit joint au prochain budget primitif et annexé par la suite au futur compte administratif.

Monsieur FAGES, Vice-Président de la Communauté de communes de la vallée du Garon et responsable de la commission chargée de la stratégie et de la prospective financières, a présenté les principales orientations qui ont présidé à l'élaboration du budget 2018.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 (I) et l'ensemble de ses éléments, ont été discutés et élaborés en Bureau Communautaire des 19 septembre et 14 novembre 2017, mais aussi en commission « stratégie et prospective financière » du 17 octobre et du 14 novembre 2017, puis il a été présenté à l'assemblée délibérante, lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 novembre 2017.

Quant à la présentation du budget 2018 (II), elle s'est déroulée en commission « Stratégie et prospective budgétaire » du 7 décembre 2017, en Bureau Communautaire du 12 décembre et a été proposé au vote des conseillers, lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017.

## 1. LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE LA 1ERE PARTIE DU MANDAT

				<b>CCVG</b>
				<i>strate: EPCI à FPU de 20 000 à 50 000 hab.</i>
<b>SYNTHESE : équilibres financiers</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>CA 2014</b> <i>B Pcp1</i>	<b>CA 2015</b> <i>B Pcp1</i>	<b>CA 2016</b> <i>B Pcp1</i>	<b>Variations</b> <b>2016/2015</b>
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	19 847 689	19 972 353	19 864 037	-0,5%
DEPENSES DE GESTION	15 872 772	16 507 797	18 481 411	12%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 974 918</b>	<b>3 464 556</b>	<b>1 382 626</b>	<b>-60%</b>
intérêts de la dette	26 774	48 546	132 950	174%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 948 144</b>	<b>3 416 010</b>	<b>1 239 644</b>	<b>-64%</b>
remboursement en capital (hors RA)	94 366	120 153	324 257	170%
<b>EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>3 853 778</b>	<b>3 295 857</b>	<b>915 387</b>	<b>-72%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 968 086</b>	<b>7 760 975</b>	<b>9 993 230</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 208 199	1 356 887	2 330 228	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>4 759 887</b>	<b>6 404 089</b>	<b>7 663 002</b>	<b>20%</b>
emprunt (hors refinancement de dette)	0	4 000 000	4 000 000	
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>1 803 673</b>	<b>2 674 595</b>	<b>-294 350</b>	
	<b>0,3</b>	<b>1,4</b>	<b>8,3</b>	capacité de désent
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>1 021 000</b>	<b>4 899 936</b>	<b>10 269 936</b>	

Avec la construction du Centre Aquatique et son ouverture fin 2016, aux côtés des opérations d'équipements menées sur les compétences historiques de la CCVG (voiries – requalifications des parcs d'activités – PLH, ...), les dépenses d'équipements et les **besoins de financement des investissements se sont fortement accrus**, à la fois en montant et à la fois en évolution (+ 2 903 K€ sur 3 ans) sur la 1ère partie du mandat.

En parallèle, **l'autofinancement** (les recettes qui restent, une fois retirées les dépenses de fonctionnement) **s'est dégradé entre 2014 et 2016**, puisqu'il a diminué de presque 3 millions d'euros (- 2 938,4 K€).

Ainsi, la part d'emprunt pour financer les travaux d'équipement s'est élevée de 8 millions d'euros sur le début de mandat. Ces emprunts contractés en 2015 et en 2016, commencent à générer des annuités de remboursement qui progressent en montant et qui ponctionnent la capacité brute d'investissement (+336 K€ en 3 ans de remboursement de dette).

<b>EQUILIBRES FINANCIERS</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>écarts 2016/2015</b>
<b>DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS</b>	<b>16 507 797</b>	<b>18 481 411</b>	<b>1 973 614 €</b>
<b>1- EPARGNE de GESTION</b>	<b>3 464 556</b>	<b>1 382 626</b>	<b>- 2 081 929 €</b>
annuité en intérêts de la dette	48 546	132 950	84 404 €
<b>2- AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>3 416 010</b>	<b>1 239 644</b>	<b>288 509 €</b>
annuité en capital	120 153	324 257	204 105 €
<b>3- AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>3 295 857</b>	<b>915 387</b>	<b>- 2 380 470 €</b>

La chute de la part autofinancée des investissements s'explique principalement : D'une part, **par des recettes de fonctionnement qui ont faiblement évolué sur les 3 derniers exercices**. Ceci en raison notamment de la baisse des dotations et de la montée en charge du prélèvement au FPIC, prélevé sur les recettes de fonctionnement. En parallèle, la fiscalité de la CCVG (taxes ménages et économiques) est restée dynamique sur cette période. Ce qui a permis en partie d'amortir l'érosion brutale des autres recettes.

<i><b>EQUILIBRES FINANCIERS</b></i>	<i><b>CA 2015</b></i>	<i><b>CA 2016</b></i>	<i><b>écarts 2016/2015</b></i>
<b>RECETTES COURANTES DE FONCT</b>	<b>19 972 353</b>	<b>19 864 037</b>	<b>- 108 316 €</b>
dotations de fonctionnement (& compensat. Fisca)	4 631 944	4 414 170	- 217 774 €
impositions directes (CFE- TH- CVAE,...)	14 544 725	14 689 184	144 458 €
recettes d'exploitation	795 684	760 684	- 35 000 €

D'autre part, **les dépenses de fonctionnement**, qui constituent la composante négative de l'autofinancement, **ont, de leurs côtés, fortement évolué à la hausse**.

<i><b>EQUILIBRES FINANCIERS</b></i>	<i><b>CA 2015</b></i>	<i><b>CA 2016</b></i>	<i><b>écarts 2016/2015</b></i>
<b>DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS</b>	<b>16 507 797</b>	<b>18 481 411</b>	<b>1 973 614 €</b>
fs de perso.	1 307 623	1 380 481	72 858 €
dépenses de gestion	1 581 856	1 756 479	174 623 €
versements (y. compris FPIC)	13 618 318	15 344 451	1 726 133 €

Le solde, soit la contraction « recettes moins dépenses », a mécaniquement fortement diminué.

<i><b>EQUILIBRES FINANCIERS</b></i>	<i><b>CA 2015</b></i>	<i><b>CA 2016</b></i>	<i><b>écarts 2016/2015</b></i>
<b>RECETTES COURANTES DE FONCT</b>	<b>19 972 353</b>	<b>19 864 037</b>	<b>- 108 316 €</b>
<b>DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS</b>	<b>16 507 797</b>	<b>18 481 411</b>	<b>1 973 614 €</b>
<b>1- EPARGNE de GESTION</b>	<b>3 464 556</b>	<b>1 382 626</b>	<b>- 2 081 929 €</b>

Cette hausse des dépenses de fonctionnement qui s'élève à + 2,6 M€ en 3 ans, s'explique par l'accumulation de 2 facteurs :

- D'un côté, par **la création et la mise en place de services communs mutualisés et le renforcement des moyens alloués à l'exercice des compétences transférées** (entretien voiries, marchés publics, affaires juridiques, ADS, politique de la ville, agriculture, communication).

Ceci s'est caractérisé par le recrutement de plus de 10 agents (principalement des cadres A) auxquels s'ajoutent désormais les participations versées par la CCVG pour équilibrer les comptes de l'exploitant du centre aquatique (Equalia).

Le bloc des dépenses correspondant à la **masse salariale et aux dépenses des missions et d'entretien, a augmenté ainsi de +0,5 M€ en 3 ans.**

- De l'autre côté, le bloc des dépenses correspondant aux **versements aux communes** (soit l'AC, la DSC, et le FPIC part communale) qui s'élevait à 10,9 M€ en 2014, est passé à un montant de 12,7 M€ en 2016, soit +1,8 M€ en 1ère partie de mandat.

Le budget 2017 de la CCVG a été élaboré avec la prise en compte de cette nouvelle structure budgétaire dans les perspectives financières :

<b>SYNTHESE</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2017</b>
<b>0</b>		<b>CA</b>	<b>BP &amp; BS</b>	<b>hypothèse</b>
	RECETTES COURANTES DE FONCT	19 864 037	20 035 170	20 035 170
	DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS (y	18 481 411	18 261 724	18 083 733
	<b>1- EPARGNE GESTION</b>	<b>1 382 626</b>	<b>1 773 446</b>	<b>1 951 437</b>
	intérêts de la dette	132 950	164 000	164 000
	<b>2- EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 239 644</b>	<b>1 578 746</b>	<b>1 787 437</b>
	rembours ement en capital (hors RA)	321 643	452 000	452 000
	<b>3- EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>915 387</b>	<b>1 118 746</b>	<b>1 335 437</b>
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 993 230	5 709 162	3 500 000
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 330 228	2 614 697	1 342 938
	<b>4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSE</b>	<b>7 663 002</b>	<b>3 094 465</b>	<b>2 157 062</b>
	7 - EMPRUNT	4 000 000	2 525 069	1 500 000
	<b>5- VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-2 747 615</b>	<b>549 350</b>	<b>678 375</b>
	<b>6- FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>-294 350</b>	<b>0</b>	<b>978 917</b>
	<b>ENDETTEMENT</b>	<b>10 078 273</b>	<b>10 078 273</b>	<b>9 626 273</b>

- **un plan d'investissement en recul**, échelonné sur la seconde partie du mandat, à hauteur de 2,5 à 3 M€ par an de dépenses réelles d'équipement.

- en fonctionnement, on constate que **la part de charges fixes et structurelles** (amortissements, masse salariale, charges de gestion des compétences et de maintenances des équipements), **devient plus importante.**

**Dans un contexte de recettes atones** se maintenant à hauteur de 20 M€ par an, à compter de 2017, jusqu'à la fin du mandat, des arbitrages annuels sont à opérer entre :

- La part des versements (14,8 M€ en 2017) et
- Les dépenses d'interventions des missions et la masse salariale (3,5 M€ en 2017) auxquelles s'ajoutent
- Les capacités annuelles d'autofinancement des travaux ou d'opérations d'équipements (1,1 M€ en 2017).

Sur un scénario bâti en début novembre 2017, l'exercice 2017 devrait clôturer avec un excédent de 1M€, sans compter les restes à réaliser et les reports.

Dans ce contexte, quelles seraient les orientations budgétaires 2018 ?

## 2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

### 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 19,8 M€ EN 2018

budget		2017 (BP+BS)	orientations 2018		
<b>RECETTES COURANTES DE FONCT</b>		<b>20 035 170</b>	<b>19 829 378</b>	<b>205 792 €</b>	
dotations de fonctionnement - compensations		<b>4 344 455</b>	<b>4 215 000</b>		
	dt DGF	-116 000	-116 000		
	dt DCRTP	739 171	716 097		
	refacturation des svcs communs (MP-AJ)	0	0	hyp.4 refact svce mut=0	
impositions directes (CFE- TH- CVAE...)		<b>12 826 815</b>	<b>12 748 378</b>		
	dt FNGIR	1 405 780	1 361 920		
	Aut. rec. Fisc. ( TEOM- taxe séjour )	<b>2 055 900</b>	<b>2 056 000</b>	GEMAPI =	
recettes d'exploitation	subvention Environnement, Agricult.	35 000			
	produits d'exploitations GV + subventions	96 000			
	produits d'exploit Pépinière (loyers & élec. Solaire)	73 000			
	loyers centre aquatique	135 000	<b>808 000</b>	<b>810 000</b>	
	rec. divers (excep, asse, rbst...)	47 000			
	loyers gendarmerie	422 000			

Le projet de loi de finances 2018 présenté à l'assemblée, prévoit **des dotations en retrait** pour les EPCI bénéficiant des dotations de la réforme de la taxe professionnelle, mise en place après la suppression de la TP en 2010, jusqu'alors garanties (2,08 M€).

En effet, la DCRTP et le FNGIR seront désormais intégrés à l'enveloppe normée des dotations nationales en 2018. Ce qui signifie qu'elles seront ajustées en fonction des autres dotations à reverser sur les autres collectivités, comme variables d'ajustement.

Par le passé, ceci s'est traduit systématiquement par une baisse continue des dotations concernées (exemple la DCTP salaire de 98 qui diminue de 3% par an).

On rappelle également que la DGF de la CCVG est négative, puisque on ponctionne les recettes fiscales de 116 K€ en 2017 pour contribution au redressement des comptes publics.

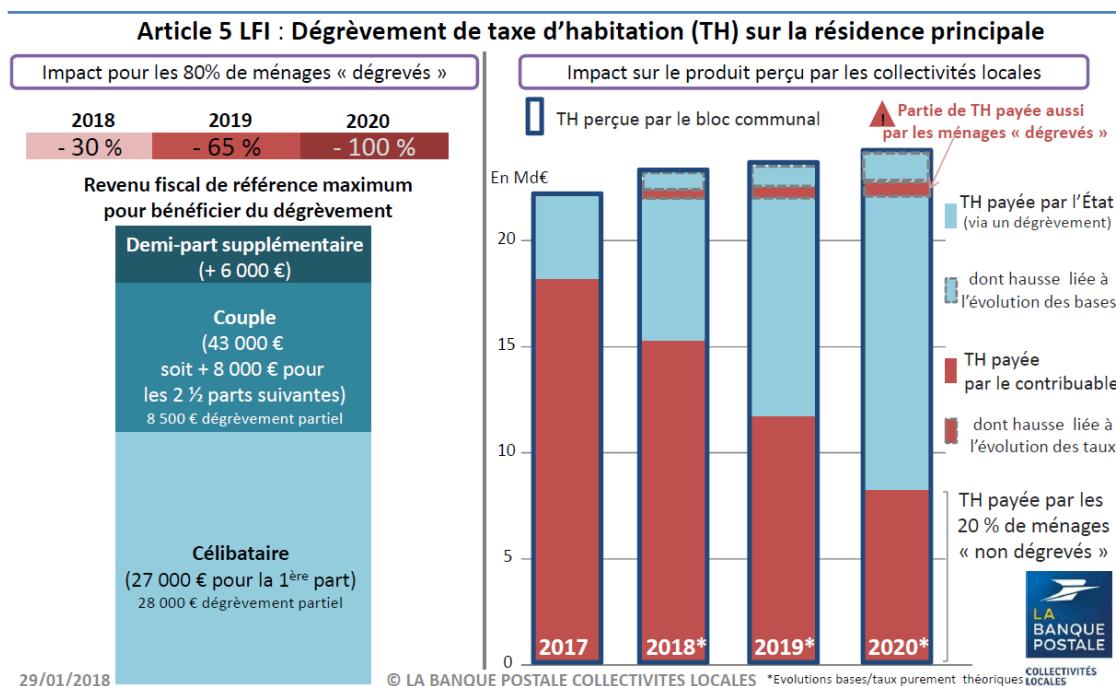
Sur le plan de la fiscalité, des incertitudes pèsent sur l'impact de l'exonération de la TH prévue dès l'an prochain, ainsi que sur la CVAE qui peut évoluer ératiquement d'une année sur l'autre, selon les paramètres de l'Etat.

Le FNGIR comptabilisé dans les produits fiscaux, devrait être modulé à la baisse, comme la DCRTP et la DCTP.

Dans cette hypothèse on prévoit une stabilité du produit fiscal en 2018 autour de 12 750 K€.

Fiscalité FPU de la CCVG			BS 2017 (notif <sup>o</sup> du 30/03/2017)	évaluation 2018	Evolution 2018/2017
<b>Fiscalité directe (CFE + TH + TFB + TFNB) (= 61% de la fiscalité)</b>			<b>7 738 716 €</b>	<b>7 824 062 €</b>	<b>85 346 €</b>
CET	CFE	produit	4 027 320	4 107 866	2,0%
	CVAE	produit	3 332 735	3 332 735	0,0%
	Total Taxes Eco. <sup>9</sup>		7 360 055	7 440 601	80 546 €
Taxes Mér	TH	produit	3 464 227 €	3 464 227 €	0,0%
	TFB	produit	239 990 €	244 790 €	2,0%
	TFNB	produit	7 179 €	7 179 €	0,0%
	Total Taxes ménages		3 711 396	3 716 196	4 800 €
Taxes Secto.	Tax add à TFNB	produit	22 620	22 620	-
	TASCOM	produit	109 196	109 196	-
	IFER	produit	97 845	97 845	-
	Total Taxes secto.		229 661	229 661	-
DOT. Com muns	FNGIR (c73)	produit	1 405 780 €	1 361 920 €	-3,12%
	Total Compensat.		2 144 951	2 078 017	- 66 934
	Rôles complémentaires	dotation	119 923	-	
<b>Total Fiscalité (sauf DCRTP &amp; alloc<sup>o</sup>)</b>			<b>12 826 815</b>	<b>12 748 378</b>	<b>- 78 437</b>

La réforme de la TH peut être schématisée comme ci-dessous :





Concernant les autres produits fiscaux, la TEOM devrait être établie au même montant qu'en 2017 (2 036 K€), de même pour la taxe de séjour (20 K€).

Les autres produits d'exploitation devraient être similaires à ceux de 2017 (810 K€).

## 2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 17,9M€ EN 2018

budget		2017 (BP+BS)	orientations 2018	
<b>DEPENSES DE FONCT</b>		<b>18 261 724</b>	<b>17 918 021</b>	<b>- 343 703 €</b>
fraies de personnel	frais de personnel + élus frais et moyens généraux (dont commu)	1 476 544 259 770	1 670 000 300 000	
dépenses de gestion	mission entretien voiries urb & éco et voies douces	358 500	400 000	
	mission - tourisme	103 000	103 000	
	mission pôle social (POV-act So GV-Eco-Emplois)	70 000	70 000	
	missions environnement & agriculture	76 000	103 000	110 720
	mission PLH-Aménagt du Terr- Dév. Eco	72 560	80 000	
	Gestion centre aquatique (subvention d'équilibre + AMO DSP)	478 500	470 000	
	Gestion bât siège et Rochilly	103 900	105 000	
	gestion Aires d'Accueil Gens du Voyage	220 000	220 000	
	gestion bât. Pépinière	48 350	50 000	
	gestion Gendarmerie BMO (hors rbst de la dette)	56 700	57 000	
	participation SOL	142 000	142 000	
versements (v. compris FPIC)	Attribde Compens.aux Communes	8 600 000	8 336 650	CLECT (-263K€)
	Reversement TEOM et GEMAPI	2 039 400	2 224 889	(+187K€)
	Reverst FPIC part CCVG à l'Etat	790 000	791 000	
	Reverst DGF négative	65 000	116 000	
	Reversement DSC aux Communes	3 301 500	2 679 483	CLECT (+120K€)
		1 989 280	2 100 000	14 148 021
		14 795 900		- 647 879

Les frais de personnel (+ élus) seront en augmentation en 2018, suite à la création d'un service commun « informatique », prévoyant l'intégration de 3 agents.

Au total la masse salariale est composée de 29 agents :

- 7 en direction/finances,
- 7 au pôle technique voirie/bâtiments,
- 4 au pôle développement/aménagement,
- 4 au pôle social,
- 4 au service commun marchés publics-affaires juridiques,
- 3 au pôle informatique.

L'ensemble des frais de structure, de gestion des missions et de maintenance des équipements communautaires devrait s'établir au-delà de 2 M€ en 2018.

Quant au reversement, ils devraient être en baisse suite aux différentes modalités de financement choisies par les élus lors des différents débats budgétaires préparatoires.

Premièrement, un montant de 187 K€ seront reversés aux syndicats (SMAGGA, SYARG) sous formes de contributions CCVG au titre de la gestion de la nouvelle compétence « GEMAPI » au 1er janvier 2018.

Les Elus réunis lors de la CLECT du 14 novembre, ont approuvé l'évaluation des charges produites par le cabinet d'expertise comptable KPMG.

AC 2018	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
Valeurs des Retenues pour GEMAPI	93 047	32 927	16 578	25 570	18 539	186 661

Le Bureau Communautaire propose aux conseillers communautaires d'approuver cette évaluation de transferts de charges des communes vers la CCVG et de ne pas fiscaliser cette dépense en 2018 auprès des contribuables (pas de fiscalité GEMPAI), ni de la déduire des attributions de compensation (AC) des communes concernées. La CCVG financera donc ces participations qui devraient être stables jusqu'à la fin du mandat, sur son budget propre.



Les attributions de compensation (AC) seront en baisse de 263 K€ au titre des refacturations de services communs aux communes utilisatrices financés par la CCVG en 2016. Les Elus de la CLECT ayant approuvé les charges et les modalités de refacturation évaluées et contrôlées par le cabinet d'expertise comptable KPMG.

AC 2018 (hyp. CLECT)	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
Retenues pour refacturation ADS	3 081	0	6 895	9 985	5 663	25 624
Retenues pour refacturation AF	14 138	6 821	546	273	819	22 597
Retenues pour refacturation Tspt Scol	1 596	2 584	1 908	755	1 329	8 172
Retenues pour refacturation MP	75 557	62 209	21 279	11 726	35 619	206 390
<b>Total Retenues des Sves Communs Mutualisés</b>	<b>94 372</b>	<b>71 614</b>	<b>30 628</b>	<b>22 739</b>	<b>43 430</b>	<b>262 783</b>

Concernant les reversements à l'Etat, (FPIC et contributions des collectivités locales au redressement des comptes publics), selon les annonces gouvernementales actuelles, ils devraient être stables en 2018.

Pour déterminer la DSC, la mise à jour des critères de calcul permet d'établir le montant et la ventilation suivante :

ventilation DSC 2018		BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	TOTAL
critère : Population + Charges	55,00%	630 796 €	397 918 €	169 742 €	92 369 €	111 934 €	1 402 759 €
cri.: Pot. Fin. par hab. x effort fiscal	30,00%	146 486 €	163 352 €	171 509 €	162 438 €	121 356 €	765 141 €
critère : évol. bases TP / 1999 figées à 2010	15,00%	149 564 €	120 047 €	45 478 €	31 142 €	36 340 €	382 571 €
<b>Montant DSC 2018 (avt garantie)</b>		<b>926 846</b>	<b>681 318</b>	<b>386 730</b>	<b>285 948</b>	<b>269 630</b>	<b>2 550 471 €</b>
<b>Compensation pour garantie d'évolution</b>		<b>8 495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>516</b>	<b>9 011</b>
DSC 2018 avec garantie d'évolut°		935 341	681 318	386 730	285 948	270 146	2 559 483
DSC +		43 608	32 056	18 196	13 454	12 686	120 000
<b>DSC 2018 définitive</b>		<b>978 949</b>	<b>713 374</b>	<b>404 925</b>	<b>299 402</b>	<b>282 832</b>	<b>2 679 483</b>
rappel : DSC versée en 2017 (ss QP FPIC)		935 341	669 762	367 374	282 596	270 146	2 525 219
Ecart final 2018/2017		43 608	43 612	37 551	16 806	12 686	154 264

Le niveau minimal d'autofinancement à inscrire au budget (1 745 K€), composé des remboursements de dettes et des dotations aux amortissements, sans recourir à la fiscalité, ne permet plus de proposer un montant de DSC 2018 à la hauteur de celle de 2017 (3 301 K€).

La DSC 2018 est augmentée de 154,3 K€ par rapport à 2017, selon les critères établis en 2010. Signalons au passage que la prise en charge de la GEMAPI permet d'alléger de 187 K€ les contributions des Communes au Syndicats intercommunaux.

### 3. LES SOLDES DE GESTION

Basé sur les hypothèses de recettes et dépenses précédentes, l'autofinancement net de 2018 devrait se rapprocher sensiblement du niveau atteint en 2017 (1 180 K€). En effet, la charge de la dette sera plus élevée en 2018. Un programme de 2 500 K€ pourra être inscrit au budget primitif. Ce montant ainsi que son financement pourront évoluer en fonction des résultats 2017 à affecter et des reports à inscrire en cours d'exercice.

<i>budget</i>	2017 (BP+BS)	orientations 2018	
RECETTES COURANTES DE FONCT	20 035 170	19 829 378	
DEPENSES DE FONCT	18 261 724	17 918 021	
<b>1- EPARGNE &amp; GESTION</b>	<b>1 773 446</b>	<b>1 773 446</b>	<b>1 911 356</b>
annuité en intérêts de la dette	190 000	190 000	170 000
<b>2- AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>1 578 746</b>	<b>1 578 746</b>	<b>1 741 356</b>
annuité en capital	460 000	460 000	565 000
<b>3- AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>1 118 746</b>	<b>1 118 746</b>	<b>1 176 356</b>
<b>EQUILIBRES FINANCIERS</b>	<b>2017 (BP+BS)</b>	<b>orientations 2018</b>	
(opérations) DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 972 162	2 450 000	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 614 697	401 834	
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (Dep-Rec)	2 238 719	1 483 166	
AUTOFINANCEMENT NET (rappel)	1 118 746	1 176 356	
EMPRUNT(équil.) <i>emprunt inscrit BP2017-2018 = annuité en capital</i>	1 951 602	573 467	306 810
Variation du FONDS DEROULEMENT		-306 810	
EXCÉDENTS DE CLOTURE	0	0	

Sur la base de ce scénario, la conformité des équilibres budgétaires et du plan pluriannuel d'investissement est assurée en 2018, selon les hypothèses testées en 2017 à partir des différentes prospectives.

Rappelons que l'hypothèse retenue sur laquelle s'est portée le choix des élus pour élaborer les budgets 2017 à 2020, répond à 2 principes :

- **Un maintien du stock de dette à 10 M€** (soit le niveau atteint en 2016), pour maintenir un volume d'opérations d'investissement optimisé, moyennant des emprunts limités à hauteur du montant d'amortissement annuel.
- **Un maintien des reversements élevés aux communes** (un taux de reversement supérieur à 60% du budget de dépenses de fonctionnement, soit 65% en 2017 et 63 % en 2018).

Concernant les grands projets à financer, le PPI prévoit sur les 4 prochaines années un investissement de 1 800 K€ sur l'aménagement des 7 chemins, de 3 200 K€ sur les Pérouses (PLH et voiries compris), de 1 000 K€ sur l'opération d'aménagement du quartier de la gare à Brignais. Ce qui laisse une marge de manœuvre pour les autres projets qualifiés de « récurrents » dans le cadre de nos compétences.

## SCENARIO DE PROSPECTIVE RETENUE POUR LE DOB 2018 (BUDGETS DE PROGRAMMATION 2018 – 2022)

SYNTHESE	2018		2019		2020		2021		2022	
	taux d'évol. %	montants en k€	taux d'évol. %	montants en k€	taux d'évol. %	montants en k€	taux d'évol. %	montants en k€	taux d'évol. %	montants en k€
0										
RECETTES COURANTES DE FONCT	-1,0	19 829 278	0,4	19 916 331	0,4	20 005 125	0,5	20 095 695	0,5	20 188 077
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS (y	-0,9	17 919 733	-0,3	17 871 013	0,3	17 922 139	0,3	17 975 239	0,3	18 029 280
<b>1- EPARGNE GESTION</b>	<b>-2,1</b>	<b>1 909 545</b>	<b>7,1</b>	<b>2 045 318</b>	<b>1,8</b>	<b>2 082 986</b>	<b>1,8</b>	<b>2 120 456</b>	<b>1,8</b>	<b>2 158 797</b>
intérêts de la dette	3,7	170 000	-0,4	169 373	2,7	173 903	3,8	180 470	3,2	186 293
<b>2- EPARGNE BRUTE</b>	<b>-2,7</b>	<b>1 739 545</b>	<b>7,8</b>	<b>1 875 945</b>	<b>1,8</b>	<b>1 909 083</b>	<b>1,6</b>	<b>1 939 986</b>	<b>1,7</b>	<b>1 972 503</b>
remboursement en capital (hors RA)	25,1	565 456	11,2	628 947	14,1	717 479	13,7	815 437	13,0	921 065
<b>3- EPARGNE DISPONIBLE</b>	<b>-12,1</b>	<b>1 174 089</b>	<b>6,2</b>	<b>1 246 998</b>	<b>-4,4</b>	<b>1 191 604</b>	<b>-5,6</b>	<b>1 124 550</b>	<b>-6,5</b>	<b>1 051 438</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1,3	3 545 000	-27,6	2 565 000	-1,9	2 515 000	-2,0	2 465 000	0,0	2 465 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	-12,5	1 174 452	-56,6	509 260	-2,6	496 058	-2,7	482 856	0,0	482 856
<b>4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSE</b>	<b>9,9</b>	<b>2 370 548</b>	<b>-13,3</b>	<b>2 055 740</b>	<b>-1,8</b>	<b>2 018 942</b>	<b>-1,8</b>	<b>1 982 144</b>	<b>0,0</b>	<b>1 982 144</b>
7 - EMPRUNT	-80,0	300 000	143,0	728 947	12,1	817 479	4,6	855 437	12,3	961 065
<b>ENDETTEMENT</b>	<b>-2,8</b>	<b>9 360 817</b>	<b>1,1</b>	<b>9 460 817</b>	<b>1,1</b>	<b>9 560 817</b>	<b>0,4</b>	<b>9 600 817</b>	<b>0,4</b>	<b>9 640 817</b>
taux de croissance de l'épargne de gestion (%)		-2,1		7,1		1,8		1,8		1,8
taux de croissance des intérêts de la dette (%)		3,7		-0,4		2,7		3,8		3,2
épargne brute/recettes cour. de fonct (%)		8,8		9,4		9,5		9,7		9,8
épargne disponible/dép. d'invnt (%)		33,1		48,6		47,4		45,6		42,7
emprunt (hors refit de dette)/dép. d'invnt (%)		8,5		28,4		32,5		34,7		39,0
épargne disponible/rec. d'invnt (%)		-		-		-		-		-
ann. de dette (hors RA)/rec. cour. de fonct (%)		3,7		4,0		4,5		5,0		5,5
emprunt hors refinancement (€/hab+rs)		10 328		25 096		28 144		29 451		33 088
endettement (€/hab+rs)		322		326		329		331		332
endettement/recettes cour. de fonct (%)		47,2		47,5		47,8		47,8		47,8
endettement/épargne brute (ans)		5,4		5,0		5,0		4,9		4,9

Ce scénario de prospective budgétaire, y compris au niveau du BP 2018, respecte les critères d'évolution maîtrisée des dépenses de gestion, du besoin de financement et de la capacité de désendettement, définis dans la loi de programmation de l'Etat 2018 – 2020, (loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018) à savoir :

- Evolutions des dépenses de gestion : +0,3% par an (plafond national 1,2% inflation comprise).
- Evolution du besoin de financement : entre 0% et -13% par an (solde national négatif ou nul).
- Evolution de l'endettement (ratio épargne brute / encours de dette) : entre 5,4 ans et 4,9 ans (plafond national de 12 ans).

## GESTION DE LA DETTE : UN ENCOURS DE DETTE SECURISE, AU COUT ET A LA CHARGE OPTIMISEE.

Un taux d'intérêt sécurisé à 100% sur des index simples et du taux fixe, sans aucun taux structurés ou contrats d'échange de taux (« swaps »).  
9 624 620 € d'encours de dette au 1er janvier 2018 avec une charge financière au taux moyen de 1,77%.

CDC de la Vallée du Garon - 69 - CDC de la Vallée du Garon						BP	2018
IV - ANNEXES						IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE						A2.4	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Indices sous jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices titration française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple; Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor).	Nombre de structures	9					
	% de financements	100,00%					
	Montant en euros	9 624 620,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de structures						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de structures						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de structures						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de structures						
(F) Autres types de structures	Nombre de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

Une annuité de dette garantie de 700 K€ en 2018, soit 2,46% des recettes réelles de fonctionnement.

Si cette dette (contractée à 95% à la CDC) venait à entrer en garantie pour raisons de défaillance de l'emprunteur initial, le ratio (épargne brute/endettement) ne dépasserait pas les 11 ans et l'annuité de dette totale atteindrait que 6,15 % des recettes réelles de fonctionnement en 2018.

## LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : 26 ETP BUDGETISES ET 22,6 POSTES POURVUS AU 1ER JANVIER 2018.

CDC de la Vallée du Garon - 69 - CDC de la Vallée du Garon						BP	2018
IV - ANNEXES						IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018						C1	
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		20	0	20	11,8	5	16,8
Attaché principal	A	3	0	3	1,8	1	2,8
Attaché Territorial	A	9	0	9	4	3	7
Rédacteur	B	3	0	3	1	1	2
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5	0	5	4,8	0	4,8
Ingénieur	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	0,8	0	0,8
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		1	0	1	1	0	1
Conseiller socio-éducatif	A	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		26	0	26	17,6	5	22,6

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/05/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, non-aménagé à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 130 ter de la loi n°94-53 du 26 janvier 1994 etc.

La masse salariale représente un montant de 1 510 K€ sur le budget 2018. Soit 8,42% des dépenses réelles de fonctionnement (le taux en moyenne des EPCI comme la CCVG est de 23,8% en 2016).

L'augmentation de ce poste est en correspondance avec la consolidation (voirie-agriculture) et les transferts de compétences (politique de la ville) et la création des services mutualisés (marchés publics – informatique).

Le personnel affecté aux services communs mutualisés représente une charge, en majorité répartie et récupérable auprès des Communes membres utilisatrices, pour un montant d'environ 400 K€ en 2018.

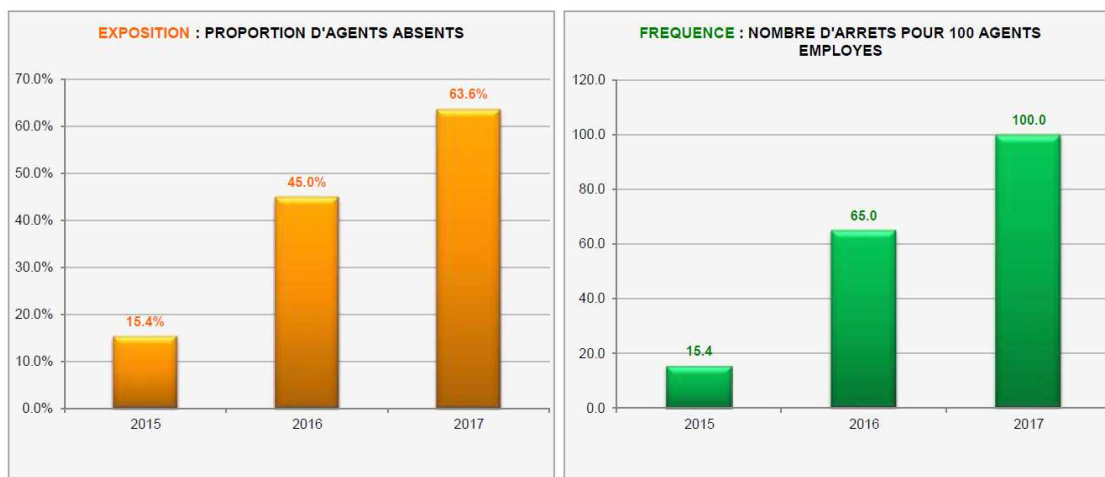
En 2018, une hausse de 1,7 point de la CSG a été prévue sur les cotisations salariales. Elle sera en partie compensée par une suppression de la contribution exceptionnelle (CES) de 1 % et la création d'une indemnité compensatrice qui couvrira 0,77% de la masse salariale pour l'employeur, indemnité partiellement couverte par une diminution des taux de cotisation patronales.

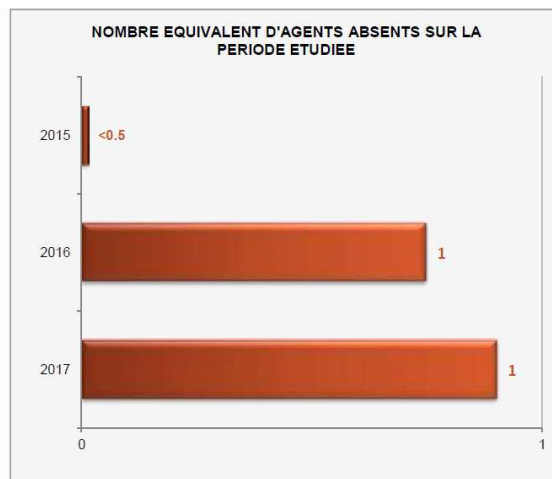
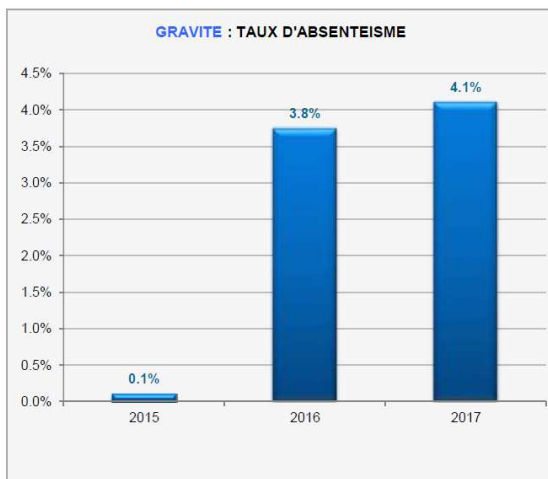
Une assurance statutaire a été contractée auprès de Sofaxis et couvre la Collectivité pour les arrêts de travail. Elle concerne tous les Agents de la CCVG depuis 2017. Un nouveau marché a été conclu avec Gras Savoye à compter de 2019 pour une durée de 3 ans. Les primes d'assurances s'échelonnent entre 0,88% (accidents du travail) de la masse salariale et 1,50% (maladies longues durées). Les risques « maladie ordinaire » sont assortis d'une franchise de 30 jours pour l'employeur.

Une assurance pour le maintien de salaire après 90 jours d'arrêt est proposée aux Agents de la CCVG moyennant une cotisation individuelle. La participation employeur correspond à 0,81% de la masse salariale.

D'autres services sont inclus dans le contrat d'assurance, comme les expertises sur les arrêts de travail, les contre-visites, les soutiens psychologiques, les aménagements et reclassements de postes, les recours et assistance juridique, les actions de préventions.

## EVOLUTION SUR 3 ANS DE L'ABSENTEISME GLOBAL





Avec un taux d'absentéisme de 4,1% en 2017, le coût « brut »\* de l'absentéisme à la CCVG représente 1ETP (soit 30 à 40 K€, non comptées les indemnités de remboursements versées par l'assurance), soit 1/22ème ETP.

Ce coût apparaît relativement faible aux regards des statistiques nationales en 2015 (sources sofaxis), puisque le taux d'absentéisme pour une collectivité de notre tranche de nombre d'agents est de 9,2%.

